

Le Courrier du Canada

JOURNAL DES INTERETS CANADIENS

JE CROIS, J'ESPÈRE ET J'AIME.

Feuilleton du Courrier du Canada

QUEBEC, 2 Août 1878—No 100

L'île Mystérieuse

DEUXIÈME PARTIE.

L'abandonné.

Par JULES VERNE.

[SUITE.]

Il eût été difficile de répondre à Pencroff et quant à recommencer la tentative du jeune garçon c'était peu aisé, car l'extrémité inférieure de l'échelle avait été ramenée en dedans de la porte, et, quand on hala de nouveau sur la corde, la corde cassa et l'échelle ne retomba point.

Le cas était véritablement embarrassant. Pencroff rageait. La situation avait un certain côté comique, qu'il n'aurait pas drôle du tout, pour sa part. Il était évident que les colons finiraient par réintégrer leur domicile et en chasser les intrus, mais quand et comment ? voilà ce qu'ils n'auraient pu dire.

Deux heures se passèrent, pendant lesquelles les singes évitèrent de se montrer ; mais ils étaient toujours là, et trois ou quatre fois, un museau ou une patte se glissèrent par la porte ou les fenêtres, qui furent salués de coups de fusil.

« Dissimulons-nous, dit alors l'ingénieur. Peut-être les singes nous croiront-ils partis et se laisseront-ils voir de nouveau. Mais que Spillett et Harbert s'embusquent derrière les rochers, et feu sur tout ce qui apparaîtra. »

Les ordres de l'ingénieur furent exécutés, et, pendant que le reporter et le jeune garçon, les deux plus adroits tireurs de la colonie, se postaient à bonne portée, mais hors de la vue des singes, Nab, Pencroff et Cyrus Smith gravissaient le plateau et gagnaient la forêt pour tuer quelque gibier, car l'heure du déjeuner était venue, et, en fait de vivres, il ne restait plus rien.

Au bout d'une demi-heure, les chasseurs revinrent avec quelques pigeons de roche, que l'on fit rôti tant bien que mal. Pas un singe n'avait reparu.

Gédéon Spillett et Harbert allèrent prendre leur part du déjeuner, pendant que Top veillait sous les fenêtres. Puis, après avoir mangé, ils retournèrent à leur poste.

Deux heures plus tard, la situation ne s'était encore aucunement modifiée. Les quadrumanes ne donnaient plus aucun signe d'existence, et c'était à croire qu'ils avaient disparu ; mais ce qui paraissait le plus probable, c'est qu'effrayés par la mort de l'un d'eux, épouvantés par les détonations des armes, ils se tenaient cois au fond des chambres de Granite-house, ou même dans le magasin.

Et quand on songeait aux richesses que renfermait ce magasin, la patience, tant recommandée par l'ingénieur, finissait par dégénérer en violente irritation, et, franchement, il y avait de quoi.

« Décidément, c'est trop bête, dit enfin le reporter, et il n'y a vraiment pas de raison pour que cela finisse ! »

« Il faut pourtant faire déguerpir ces chenapans-là ! s'écria Pencroff. Nous en viendrons bien à bout, quand même ils seraient une vingtaine ; mais, pour cela, il faut les combattre corps à corps ! Ah ça ! n'y a-t-il donc pas un moyen d'arriver jusqu'à eux ? »

« Si, répondit alors l'ingénieur, dont une idée venait de traverser l'esprit. »

« Un ? dit Pencroff. Eh bien, c'est le bon, puisqu'il n'y en a pas d'autres ! Et quel est-il ? »

« Essayons de redescendre à Granite-house par l'ancien déversoir du lac, répondit l'ingénieur. »

« Ah ! mille et mille diables ! s'écria le marin. Et je n'ai pas pensé à cela ! »

C'était, en effet, le seul moyen de pénétrer dans Granite-house, afin d'y combattre la bande et de l'expulser. L'office du déversoir était, il est vrai, fermé par un mur de pierres cimentées, qu'il serait nécessaire de

sacrifier, mais on en serait quitte pour le refaire. Heureusement, Cyrus Smith n'avait pas encore effectué son projet de dissimuler cet orifice en le noyant sous les eaux du lac, car alors l'opération eût demandé un certain temps.

Il était déjà plus de midi, quand les colons, bien armés et munis de pics et de pioches, quittèrent les Cheminées, passèrent sous les fenêtres de Granite-house, après avoir ordonné à Top de rester à son poste, et se disposèrent à remonter la rive gauche de la Mercey, afin de gagner le plateau de Grande-Vue.

Mais ils n'avaient pas fait cinquante pas dans cette direction, qu'ils entendirent les aboiements furieux du chien. C'était comme un appel désespéré.

Ils s'arrêtèrent. « Courons ! » dit Pencroff.

Et tous de redescendre la berge à toutes jambes.

Arrivés au tournant, ils virent que la situation avait changé.

En effet, les singes, pris d'un effroi subit provoqué par quelque cause inconnue, cherchaient à s'enfuir. Deux ou trois couraient et sautaient d'une fenêtre, à l'autre avec une agilité de clowns. Ils ne cherchaient même pas à replacer l'échelle, par laquelle il leur eût été facile de descendre, et, dans leur épouvante, peut-être avaient-ils oublié ce moyen de déguerpir. Bientôt, cinq ou six furent en position d'être tirés, et les colons, les visant à l'aise, firent feu. Les uns, blessés ou tués, retombèrent au dedans des chambres, en poussant des cris aigus. Les autres, précipités au dehors, se brisèrent dans leur chute, et, quelques instants après, on pouvait supposer qu'il n'y avait plus un quadrumane vivant dans Granite-house.

(A suivre.)

VARIÉTÉ

LES CATHOLIQUES LIBÉRAUX, DEUXIÈME LETTRE PAR MGR LE CARDINAL DE CHAMPS.

Léminent prelat de la Belgique avait écrit ces mots, ou plutôt cette sentence, dans sa première Lettre : « Un vrai catholique, s'il reste catholique, ne sera jamais libéral. » En écoutant cette lecture, un catholique libéral, jeune d'esprit et probablement d'âge, s'écria avec une sorte d'indignation : Il n'y a donc plus de catholiques libéraux ?—Hélas ! si, reprend le prélat, seulement les catholiques libéraux ne sont plus de vrais catholiques.—Excommunication doctrinale de la *Seconde Lettre* a pour but de justifier. Au reste, cette sentence ne fait que reproduire l'anathème porté par Pie IX, dans une audience mémorable que le P. Curci a toujours sur le cœur : « Les catholiques libéraux sont plus dangereux que les hérétiques. » Et la parole du Pape elle-même remontait jusqu'à une imprécation de Jésus-Christ. Comme les catholiques libéraux sont les ennemis de la foi, « ils méritent qu'on leur applique cette parole divinement adressée aux tïades : *Que n'êtes vous chauds ou froids !* »

On voit que le signataire de la Lettre ne craint pas de se compromettre avec une secte qui ne pardonne guère. Cependant le vénérable auteur reconnaît la licéité du serment prêté à la constitution belge, qui est toute libérale. Comment concilier ce qu'il repousse avec ce qu'il admet ? Il entre à ce sujet dans des explications que nous devons abrégé sans les affaiblir.

La première autorité qu'il invoque est la *Civiltà cattolica*, et dans cette élite de la compagnie de Jésus, il choisit le R. P. Liberatore, à qui nous devons un maître livre, *L'Eglise et l'Etat*, publié à Rome avec la permission des supérieurs. On y trouve ce passage :

Le Saint Père ne condamne pas la dure nécessité où serait un Etat de tolérer et de laisser libres les cultes même hétérodoxes, en accordant à tous indistinctement, catholiques et non-catholiques, des droits égaux, et la faculté de progresser publiquement que leur religion, parce la division religieuse a mis le désaccord entre les citoyens. Une pareille société n'étant pas dans une condition normale vis-à-vis la révélation, il faut que le gouvernement et les lois s'adaptent à l'état d'infirmité du sujet, évitant des maux pires et assurant au moins la paix commune.

Cependant on peut rencontrer des

canonistes qui veulent en remonter à la *Civiltà*, au P. Liberatore et aux censeurs romains. Mais seront-ils aussi hardis vis-à-vis de la *Somme* ? L'auteur fait appel à saint Thomas, et, avec une courtoisie touchante il cède la parole au plus ancien de ses suffragants, Mgr. l'évêque de Liège. Saint Thomas, dit ce prélat, part de ce principe que le législateur doit considérer l'état de la société.

Mais si la société était si imparfaite que les lois, bien loin d'être obéies et respectées, occasionneraient des troubles, des soulèvements et d'autres désordres, comme le législateur humain doit avoir pour but d'assurer l'ordre au moyen de ses lois, il est clair que du moment qu'une loi occasionne le désordre, non par elle-même et de sa nature, mais à cause de l'imperfection et des mauvaises dispositions de ceux que cette loi concerne, le législateur humain doit s'abstenir de prescrire ces vertus et de défendre ces vices.

Mgr. l'évêque de Liège conclut ainsi :

Il est inutile de faire remarquer que ce que nous venons de dire n'implique point la condamnation des législateurs qui consacrent un tel état de choses. *L'imperfection de la société les y oblige* : ils agissent conformément au principe que saint Thomas expose avec autant d'autorité que de clarté ; ils obéissent aux nécessités de l'ordre créées par l'imperfection sociale, et c'est sagesse à eux de faire de leurs lois l'expression des mœurs.

Des arguments de raison l'auteur passe aux autorités hiérarchiques, et parmi elles figurent les actes du Saint-Siège. Voici les principaux :

1o Allocution de Pie VII dans le consistoire du 28 juillet 1817 :

En traitant cette affaire du concordat, d'une si salutaire importance, nous avons rencontré des obstacles que nous avons été assez heureux pour écarter. Ainsi, l'office diplomatique par lequel M. le comte de Blacas nous expose que son roi l'a autorisé à nous déclarer en son nom que le serment par lequel ses sujets jurent obéissance à la charte et aux lois du royaume, n'est relatif qu'à ce qui concerne l'ordre civil, et que par cet acte ils ne peuvent être obligés à rien de contraire aux lois de Dieu et de l'Eglise.

2o Déclaration de Mgr le prince de Méan, archevêque de Malines, sur le serment qu'il a prêté « suivant la volonté du très Saint-Père. »

Je soussigné, ayant prêté, en qualité de membre de la première Chambre des États-Généraux du royaume des Pays-Bas, le serment prescrit par la loi fondamentale du dit royaume, et désirant manifester d'une manière évidente ma soumission inaltérable au Saint-Siège et au Pontife suprême Pie VII, et constater en même temps la pureté de la foi que j'ai toujours eue à cœur de maintenir inviolable, déclare et proteste solennellement que, par le serment prêté à la constitution, je n'entends m'engager à rien qui soit contraire aux dogmes ni aux lois de l'Eglise catholique, apostolique et romaine ; que jamais je ne ferai rien qui y soit opposé ; qu'au contraire je la soutiendrai en toute occasion, par tous les moyens possibles ; et qu'en jurant de protéger toutes les communautés religieuses de l'Etat, c'est-à-dire les membres qui les composent, je n'entends leur accorder cette protection que sous le rapport civil, sans vouloir par là approuver ni directement ni indirectement les maximes qu'elles professent, et que la religion catholique prescrit.

3o Après la mort de Mgr de Broglie, évêque de Gand, de courageux mémoire, MM. les vicaires capitulaires engagèrent les fonctionnaires publics à faire le serment dans le sens civil. Cette décision fut approuvée par le Saint-Siège, comme il appert de la lettre suivante de Mgr Mazio :

Messieurs, J'ai reçu avec votre lettre le texte de la déclaration royale au sujet du serment. Ce texte examiné avec soin, il a été répondu par l'ordre du Saint-Père : Attendu la notoriété de la déclaration royale, d'où il résulte que la volonté constante du gouvernement est que le serment demandé à chacun des fonctionnaires publics ne soit exigé que dans le sens civil, et pour les effets civils, on peut sûrement s'en tenir au monitoire des vicaires généraux.

Quelques rares personnes prétendent que le sens civil et le sens religieux reviennent au même, et que la distinction est oiseuse. Alors il est bien étonnant que le Saint-Siège insiste partout sur le sens civil.

Mgr. l'archevêque de Malines ajoute :

Ni dans cette lettre sur les catho-

ques libéraux, ni dans la précédente sur le libéralisme, nous n'avons parlé de la *Constitution belge* en particulier. Nous n'avons mentionné que la *charte française* et la *Constitution du royaume des Pays-Bas*, en nous appuyant sur les déclarations du Saint-Siège qui les concernent. Ce que nous avons dit des Constitutions similaires n'a été dit qu'en général.

Voici nos paroles : « Dans les pays qui ont malheureusement perdu l'unité religieuse, et où les constitutions garantissent la liberté civile aux cultes existants, les catholiques prêtent serment à ces constitutions dans le sens admis par le Saint-Siège. » Les catholiques y restent donc constitutionnels en ces sens.

Mais puisqu'on semble attendre de nous quelque chose de spécial sur la constitution belge, voici ce que l'on désire :

« Si les catholiques ne pouvaient pas prêter serment à cette constitution, ils ne pourraient pas non plus prendre part aux élections, car les élus doivent prêter ce serment. »

Or, l'autorité suprême dans l'Eglise n'approuve-t-elle pas que les catholiques belges prennent part aux élections et envoient leurs députés aux chambres législatives ? Il est facile à ceux qui en doutent de s'en assurer à Rome.

Après quoi Monseigneur revient aux catholiques libéraux, et leur administre une dernière correction par la main du R. P. Liberatore :

Leur incohérence apparaît en ce qu'ils veulent faire abstraction des principes qu'ils appellent injurieusement des principes abstraits.

Mais, grand Dieu ! est-ce que ce ne sont pas des vérités pratiques, c'est-à-dire destinées à régler nos actes ? Et peut-on sans incohérence admettre une vérité destinée à régler nos actes, et ne vouloir pas qu'elle en vienne à les régler en effet ?

Les circonstances du défendant, représentent-ils. Ceci est une autre affaire. Si telle est vraiment la considération qui vous fait agir, tenez-vous-y. Distinguez, comme on l'a dit heureusement, la thèse de l'hypothèse. Dites hautement que l'alliance de l'Etat avec l'Eglise, et par suite l'harmonie entre les deux pouvoirs, est nécessaire en soi et imposée par le plan de Dieu, mais que par malheur le monde actuel n'en veut rien savoir. Laissez donc l'alliance et déplorez l'aveuglement et la malice du monde. Mais ce n'est pas ce que vous faites.

Après le P. Liberatore, le cardinal fait encore les honneurs d'une citation au R. P. Schouppe, de la même compagnie. L'auteur récent et acéré dité du *Cours de religion* raisonne très bien, comme son confrère et comme l'ange de l'école, sur les conditions légales à présenter « aux pays mixtes ; mais il se croit obligé, au cours de ses déductions, de prier son lecteur de ne pas confondre l'inquisition d'Espagne avec la bonne inquisition.

Nous ne nous attendions guère à rencontrer là la question du Saint-Office ; mais quoique l'opinion du R. P. Schouppe manque à nos yeux d'opportunité, nous ne voulons pas en contester la valeur. Seulement nous lui demanderons la permission de préférer au sien le sentiment d'un autre fils de saint Ignace comme lui. Nous voulons parler du P. Nitard, jésuite autrichien, point fanatique de race, comme on voit, qui vint en Espagne au dix-septième siècle, et y admira l'inquisition espagnole, à ce point que, quoique étranger, il accepta la dignité de grand inquisiteur dans les temps les plus difficiles et les plus rigoureux. Puis, quand il donna sa démission, le Pape Clément X, très content de ses services, lui donna le chapeau. Si un jour le R. P. Schouppe reçoit la même récompense de ses livres et de ses œuvres, nous avouerons ce que nous nions aujourd'hui, que les deux autorités se balancent.

Nous ne finirons pas sans nous arrêter un moment sur une anecdote piquante que Mgr le cardinal nous raconte, avec un reste de mystère très bien calculé pour piquer encore plus notre curiosité : Les catholiques libéraux avaient perdu de vue ces principes, à l'exemple de l'abbé de La Mennais, quand la grande voix du Saint-Siège se fit entendre.

Je dis qu'ils les avaient perdus de vue, et j'en ai eu la preuve saisissante peu de temps avant la promulgation de l'encyclique de 1864. Je causais avec un grand écrivain, considéré comme un chef par les catholiques libéraux. Il était ardemment dévoué à la foi et à toutes les œuvres de la foi, mais la science théologique n'était pas chez lui à la hauteur du talent

qui le rendait illustre.

Il me parlait de la liberté, et surtout de la liberté des cultes, comme d'une question nouvelle. Je lui fis observer qu'elle était ancienne, et que je pourrais lui montrer des livres jaunis par le temps où se trouvait démontrée la licéité de la tolérance civile, de la liberté civile des cultes, dans certaines situations sociales.—Pas seulement dans certaines situations, me répondit-il avec une vivacité de maître, mais partout et toujours ! C'était bien là le fond du catholicisme libéral, comme le P. Liberatore nous l'a montré tout à l'heure. Je me bornai à rappeler au grand orateur qu'il n'avait pas toujours pensé de la sorte, et qu'il avait été plus exact dans l'un de ses ouvrages. Il le reconnut volontiers, et il est revenu plus tard à ce premier sentiment.

N'est-il pas permis de reconnaître à ces traits le grand orateur qui rendit si illustre le nom de Montalembert ? Tout lui ressemble : la vivacité du maître, la faiblesse théologique et l'exagération libérale. Cependant, si haut qu'on remonte dans l'inventaire de ses œuvres, aussi nombreuses qu'éloquentes, dans quel volume aurait-il parlé du libéralisme avec exactitude, et dans quel autre volume, manuserit ou récit, postérieur au pamphlet que le P. Loysan a eu entre les mains, serait-il revenu à son premier et louable sentiment, sur un sujet qui avait toujours été un écueil pour son orthodoxie. Il n'y a pas besoin d'attendre la réponse, l'éminent cardinal n'aurait pas pu en parler avec cette assurance s'il ne l'avait pas su de science certaine.

Montalembert a donc bien commencé et bien fini. Nous désirons l'apprendre et nous voulons le croire. En faisant sur lui-même cet effort surhumain, évidemment pendant sa dernière maladie, il a laissé à sa famille une consolation plus glorieuse que tout le reste de sa réputation.

L'abbé JULES MOREL.

Lettres de Constantinople.

Pera de Constantinople, 6 juillet.

Le congrès de Berlin fait de jolie besogne. Loin de rétablir la paix en Orient, il sème de nouveaux germes de trouble et de ruine. Il a reconnu aux israélites de Serbie, et dit-on, de Roumanie, les droits civils et politiques, et le libre exercice de leur culte. Il n'y a en Serbie que fort peu de juifs sujets du prince Milan ; ils habitent Belgrade et jouissent de tous les droits civils et politiques qui appartiennent aux Serbes chrétiens. Il n'existe contre eux que la seule prohibition de s'établir dans l'intérieur du pays. (Voir la déclaration Cristic et Matchich, datée de Constantinople du 28 février 1877, imprimée, page 335, dans le livre *Jaune français de 1877*.)

Cette prohibition est fondée sur les principes de la plus saine morale, car, comme je l'établirai plus loin, les juifs d'Orient sont un des fléaux de la Turquie d'Europe. Il est vraisemblable que ce n'est point cette prohibition qui a motivé la décision du congrès.

Les diplomates de l'Europe ont sans aucun doute eu en vue cette peste des juifs autrichiens qui fait, par ses envahissements, sa colonisation, la désolation de la Serbie et de la Roumanie. Ainsi l'Europe contraint la Serbie et contraindra la Roumanie à donner le droit de cité et des droits politiques à des étrangers qui ruinent ces pays. La juiverie est toute-puissante à Vienne et à Berlin ; elle est maîtresse de la presse du mensonge. A Londres, elle a le haut pas. Aujourd'hui, par leurs richesses acquises dans de monstrueux agiotages, les juifs sont les rois du monde et dictent la loi à la diplomatie européenne.

Votre correspondant de Berlin vous a dernièrement parlé des juifs autrichiens en Roumanie. Je vous confirmerai tout ce qu'il vous a dit. Un prêtre français qui a visité la Moldavie me répétait encore ces jours derniers : Si le malheur voulait que les juifs autrichiens obtinssent le droit de s'établir en Roumanie et d'y devenir propriétaires d'immeubles, avant dix ans toute la Roumanie leur appartenait. Ils sont la ruine des campagnes, ils y propagent l'ivrognerie et la démoralisation.

Les juifs sont le fléau de l'Orient. Ils sont très nombreux à Constantinople et dans les principales villes de la Turquie d'Europe. Salonique est une ville juive. Lorsque la guerre a éclaté, les deux tiers des juifs de Constantinople ont suivi les armées turques pour acheter à vil prix le butin fait sur les pauvres chrétiens pillés, dépouillés de tous leurs biens par la soldatesque turque. Les Russes ont trouvé à Plewna un grand nom-

bre de juifs de Constantinople, enfermés à l'époque de l'investissement. Les lecteurs de *l'Univers* n'ont pas oublié l'histoire que jadis j'ai racontée d'un pacha et de juifs marchands de cochons. Ce pacha avait razzé en Thrace 3,000 porcs et les avait vendus à des juifs qui les avaient amenés à Constantinople. 600 de ces porcs sont restés durant une semaine parqués à l'extrémité de Péra, sur la grande route de Péra à Bayuk-Dere.

Le Turc dans les provinces ne travaille pas, il considère le chrétien comme un esclave qui doit travailler pour lui et le nourrir. Jadis il ne voulait au chrétien que ce qui lui était nécessaire pour vivre ; mais les juifs ayant excité dans leur intérêt les déprédations des Turcs, le chrétien s'est vu dépouillé peu à peu de tous ses biens : récoltes, bestiaux, bijoux, habits et mobilier. Les chrétiens ont une double haine contre les juifs : une haine religieuse surexcitée par le fanatisme des prêtres schismatiques, haine que la catholicisme a seul le pouvoir de détruire ; et une haine humaine née des maux intolérables que la juiverie leur a causés. On a fait grand tapage en Europe, dans la presse juive, des massacres de Kézianlik. Les chrétiens dépouillés, ruinés par les juifs recéleurs, se sont vengés des qu'ils l'ont pu sur les complices de leurs persécuteurs. La vendetta est une plaie de l'Orient : elle se transmet de génération en génération. Le juif, qui vit du chrétien, est aussi détesté en Roumélie que l'est le Turc.

Le juif en Turquie par sa saleté, ses ignobles métiers, son apreté au gain, propage la peste.

Constantinople a été cruellement éprouvée ces mois derniers par la peste bovine, survenue à la suite de l'émigration des musulmans de la Roumélie. Cette peste avait cessé ; elle vient de nouveau d'apparaître. Des juifs d'Odessa ont, depuis le traité de San Stefano, amené de Russie de grands troupeaux de bœufs pour la Russie. Dans ces troupeaux se trouvaient des animaux atteints du typhus. Ces troupeaux couchaient à la belle étoile, paissaient dans les champs environnant Péra. La semaine dernière, la peste a éclaté dans les ruelles chez faubourgs de Péra et y a fait d'effrayants ravages.

La Porte, qui a laissé importer ces bêtes malades, laisse vendre comme viande de boucherie les bêtes mortes de la peste ; elle laisse également vendre la peau, les cornes, les os pour être ultérieurement apportés en Europe.

Les grecs enterrent leurs morts parés de leurs beaux habits ; on transporte les cercueils ouverts à l'église et au cimetière où ils sont cloués au moment d'être descendus dans la fosse. Quelques familles déshabillent alors le cadavre et rapportent chez eux les vêtements, mais généralement on ferme le cercueil sans rien enlever.

Un cimetière grec de Péra, les papes et les fossoyeurs déterrent souvent les morts dans la nuit de l'inhumation, ouvrent les cercueils, dépouillent les cadavres de tout ce qui les couvre et vendent leur butin à des juifs.

Chaque semaine deux juifs se rendent de bon matin à ce cimetière ; en allant, les grands sacs qu'ils portent sur leurs épaules sont vides ; au retour, ils sont complètement remplis. Ces jours derniers un Français me montrait à l'entrée de la route de Buyuk-Dere ces deux juifs allant faire leur commerce sacrilège, allant acheter les dépouilles de gens morts de la fièvre typhoïde et de la petite vérole.

Ils passent devant plusieurs corps de garde, les zaptiés savent où ils vont et ce qu'ils vont faire. Mais la police est aveugle et corrompue ! Si la police est corrompue, l'intendance sanitaire est idiote de ne rien voir, de laisser vendre des vêtements de pestiférés, contenant des germes de maladies contagieuses.

Il y a quelques années, une jeune fille, appartenant à l'une des grandes familles grecques de Péra, fut inhumée dans le cimetière grec de ce faubourg, revêtue d'une splendide toilette avec tous ses bijoux, ses diamants d'un très grand prix. Plusieurs mois après, elle fut exhumée pour être placée dans un caveau de famille. Les bijoux avaient disparu, le corps était nu. Plainte fut portée à la police. Il s'agissait d'une famille influente, la police fit son devoir et découvrit les voleurs. Le principal voleur était l'évêque grec schismatique de Péra, qui avait présidé aux obsèques. Le patriarche le mit à pied pour le punir. L'année dernière, cet évêque sacrilège est rentré en grâce et a obtenu un diocèse.

L'Orient a des aspects bien repous-

CANADA. QUEBEC. 2 AOUT 1878.

Ce que cela signifie.

L'Evénement d'hier soir parle un peu du système de la Protection, et résume toute son opinion, sur cette importante question, comme suit :

La protection signifie, dit-il, une augmentation des taxes sur le peuple, une augmentation dans le prix de tous les articles manufacturés, une augmentation du prix de la farine et du pain.

Telle n'a pas toujours été l'opinion de notre confrère, qui, avant l'avènement de son parti au pouvoir, était un protectionniste outré. Si nous voulions reproduire les écrits de l'Evénement de 1870-71-72, nous établirions que la Protection signifie toute autre chose. Mais à quoi sert-il de prouver les contradictions de notre confrère. Il les admettra, pour déclarer que dans le temps ce système était utile, mais qu'il ne l'est plus maintenant!

Nous allons démontrer que la Protection signifie le contraire de ce que l'Evénement affirme. Il n'est pas difficile de procéder par de longues dissertations, nous irons directement au but par des exemples et des faits que chacun pourra facilement comprendre et apprécier.

La Protection, dit l'Evénement, c'est une augmentation du prix de la farine et du pain.

Nous considérons comme admis de part et d'autre que la Protection augmentera le prix de la main-d'œuvre.

Il s'agit donc d'apprécier la différence proportionnelle de l'augmentation de la main-d'œuvre, du travail, et des produits nécessaires à la vie. Si l'augmentation du prix de la main-d'œuvre, du travail, dépasse l'augmentation du prix des produits, il faudra conclure que la Protection est favorable à la masse du peuple. Illustrons ce principe économique par un exemple.

Un ouvrier gagne maintenant, en dehors du système de la Protection, trois ou quatre chelins par jour. Il lui faut pour les besoins de sa famille cinq quarts de farine par semaine. Cinq quarts de farine coûtent aujourd'hui cinq piastres chaque, ce qui donne une somme totale de vingt-cinq piastres que l'ouvrier doit payer avec le prix de sa journée à quatre chelins.

Combien lui faudra-t-il de journées à quatre chelins pour payer sa farine? Trente-un jours et un quart.

Ainsi, sous le système actuel, avec ce que la farine a pour marché, mais aussi avec de la main-d'œuvre à bas prix, l'ouvrier devra travailler trente-un jours et un quart pour avoir cinq quarts de farine.

Voyons maintenant quelle sera la position de ce même ouvrier sous le système de la Protection. Sous la Protection, la farine sera plus cher, dit l'Evénement. C'est vrai, mais la main-d'œuvre sera plus élevée. L'ouvrier gagnera généralement six schelins à sept chelins et demi. Voyons si, sous ce système, l'ouvrier se trouve dans une position préférable.

Sous la Protection, la farine coûtera deux piastres de plus par quart; ainsi cinq quarts de farine à sept piastres exigeront une somme de trente-deux piastres. L'ouvrier aura donc à payer sept piastres de plus que sous le régime actuel.

Combien lui faudra-t-il de journées de travail à sept chelins et demi pour payer sa farine? Vingt-quatre jours et deux tiers! Moins de journées donc que sous le régime que désire maintenir l'Evénement.

La Protection est favorable à l'ouvrier; l'augmentation de ses gains est plus rapide que celle des produits nécessaires à sa vie.

Quand l'Evénement dit: "La Protection, c'est une augmentation du prix de la farine," il se trompe étrangement. Il ne dit point une chose fautive; mais il ne dit pas toute la vérité! comme nous venons de le démontrer.

Nous ne le demandons aux travailleurs, n'aimez-vous pas mieux payer la farine deux piastres de plus par quart, et avoir du travail à sept chelins et demi, que payer la farine deux piastres de moins et n'avoir de l'ouvrage qu'à quatre chelins?

L'ouvrier n'est-il pas plus riche quand il donne vingt quatre jours de travail pour cinq quarts de farine au lieu de trente-un jours?

Il fait un gain de sept jours, c'est-à-dire de plus de dix piastres.

Voilà ce que signifie la Protection! "La Protection, dit encore l'Evénement, c'est une augmentation dans le prix de tous les articles manufacturés."

Erreur! La Protection n'est pas nécessairement une augmentation dans le prix de tous les articles manufacturés. L'expérience démontre le contraire: quand nos manufactures de chaussures ont été établies, et qu'elles recevaient une protection efficace contre la concurrence des manufactures étrangères, le prix des chaussures était-il plus élevé qu'avant leur établissement? Non, non, au contraire, jamais les chaussures

n'avaient été vendues à un aussi bas prix. Ce fait contredit donc l'assertion de l'Evénement.

Depuis que la concurrence américaine a fait fermer un grand nombre de nos manufactures, les chaussures sont-elles à meilleur prix? Non, n'est-ce pas. Et quelles sont les conséquences de ce manque de protection envers cette industrie? Nous payons les chaussures plus cher qu'auparavant; des milliers d'ouvriers n'ont plus d'ouvrage; une foule de petites industries, qui se soutenaient en produisant différents articles pour les grands manufacturiers, n'existent plus.

Dix mille ouvriers qui ne gagnent plus rien ou presque rien, n'achètent pas grand-chose chez le marchand, chez le cultivateur. Or, si le marchand vend peu, si le cultivateur ne dispose point de ses produits, que devient la fortune générale, le bien-être public?

Croyez-vous que ces dix mille ouvriers n'aimeraient pas mieux payer plus cher les articles manufacturés, et avoir du travail? Croyez-vous que les cultivateurs n'aimeraient pas mieux payer l'indienne, le drap, les articles manufacturés, quelques sous plus cher qu'à présent, et vendre leur beurre un chelin au lieu de douze sous, l'avoine quatre chelins au lieu de trente-six sous, etc.?

La Protection, quand elle augmente le produit des industries, augmente encore davantage la main-d'œuvre. Elle enrichit plus l'ouvrier qu'elle ne l'appauvrit.

L'Evénement commet une erreur grave, quand il donne comme principe que la Protection est une augmentation du prix des articles manufacturés.

Mais en adoptant comme vrai le principe de l'Evénement, faudra-t-il pour cette seule raison être contre la Protection? Pas du tout, si cette augmentation de l'article manufacturé est compensée par une prospérité plus grande dans le travail et dans les autres produits donnés en échange pour ces articles.

L'Evénement jette le cri populacier de la taxe. "La Protection, dit-il, c'est une augmentation des taxes sur le peuple."

La mauvaise foi libérale apparaît ici dans toute sa hideuse clarté: elle a recours au préjugé. Le peuple cédera-t-il à cet appel pour repousser les protectionnistes? Nous ne le croyons pas.

Quand le cultivateur laboure son champ et y jette une semence précieuse, fait-il un sacrifice qui lui coûte cher? Non, car il sait qu'il a travaillé péniblement, que par cette dépense il a fait pour avoir de la semence, il obtiendra une récolte qui le récompensera au centuple de ses peines et de ses déboursés.

Il en est de même de la Protection. C'est un champ qui s'offre à la culture du peuple canadien. Pour le labourer, le faire produire, et en soutenir les richesses qu'il renferme dans son sein, il faudra peut-être quelques légers sacrifices: ou n'a rien sans peine, dit le proverbe. Comment voulez-vous que le pays devienne prospère, riche, heureux, si vous conseillez au peuple de ne pas prendre les moyens d'arriver à ce but tant désiré?

Nous le demandons aux cultivateurs, ne seraient-ils pas prêts à payer deux piastres par tête au trésor fédéral, s'ils savaient qu'en faisant ce sacrifice, ils pourraient vendre leurs produits deux et trois fois plus cher qu'aujourd'hui?

Pas un homme sensé refuserait d'accepter une proposition semblable.

Hé bien, la protection n'exigera jamais un pareil sacrifice, et cependant elle procurera au peuple d'immenses avantages.

Les taxes! Il en existe des taxes actuellement, et le peuple qui n'est pas protégé, ne peut les payer. Donnons-lui le moyen de s'enrichir, de disposer de son travail avec bénéfice, de vendre ses produits de toutes sortes, et le peuple sera heureux de contribuer à l'entretien de l'état.

Or, la Protection, en faisant revivre nos manufactures, en donnant à tous du travail, en favorisant le développement de l'agriculture, du commerce et de l'industrie, rendra le peuple canadien prospère et heureux.

La Protection signifie augmentation de la fortune publique, augmentation du travail, augmentation de l'agriculture, et par conséquent abolition des taxes onéreuses!

Electeurs de la province de Québec, soyez protectionnistes.

Destruction de la marine marchande des Etats-Unis.

Dans un article de trois colonnes de son No. du 27 juillet, le National a grand renfort de chiffres, s'efforce de prouver que le système protectionniste outré a détruit la marine marchande des Etats-Unis et que l'application du même système entraînerait ici les mêmes conséquences. D'abord est-il bien avéré que "le commerce américain avec les pays étrangers soit fait à présent presque entièrement sur les navires étrangers, lorsqu'autrefois ce commerce se faisait presque en entier sur les navires améri-

cains?" (La phrase qui précède est du National, nous ne lui en envions point la facture.)

En 1860, la part du pavillon des Etats-Unis dans le commerce avec l'étranger était de 60 p. o/o en se basant sur la valeur de la marchandise transportée, tandis que cette part n'est plus aujourd'hui que de 27 o/o; ainsi elle est tombée des deux tiers à un peu plus d'un quart; ce qui est loin de l'exagération de la phrase du National: "Autrefois ce commerce se faisait presque en entier par navires américains (les 3/4 seulement), aujourd'hui presque entièrement par les navires étrangers" (moins des 3/4). D'un autre côté, peut-on juger du plus ou moins de prospérité d'une marine marchande par la valeur des marchandises transportées par elle, si le fret n'est point proportionné à la valeur de l'objet, mais bien à son poids ou à son volume? Est-ce que le fret sur une barre d'argent d'une valeur équivalente à celui de 500 balles de coton, sera égal au fret de ces mêmes balles au même port de débarquement?

tandis que le fret sera le même sur un baril de pétrole dont le gallon vaut 15c, que sur un baril d'eau-de-vie, dont le gallon vaut 4; parce qu'ils occupent le même espace dans la cale. La plus value des marchandises importées aux Etats-Unis ou exportées par la marine étrangère sur les marchandises transportées par navires américains n'est donc point une preuve de la décadence du Pavillon des Etats-Unis. La seule preuve valable de la décadence de la marine marchande des Etats-Unis serait celle fournie par la décroissance de son tonnage; or, son tonnage a augmenté. En 1864, à l'établissement du tarif protectionniste, le tonnage des navires américains immatriculés par le trafic avec l'étranger était de 1,475,375 tonnes; il est en 1877, d'après le rapport de la chambre de commerce de New-York, de 1,611,192 tonnes. Singulière décadence que celle qui se manifeste par l'augmentation du tonnage et aussi par celle du trafic.

Navires américains entrés dans les ports des Etats-Unis venant de l'étranger:

Table with 2 columns: Navires, Tonnage. 1874-7709 (3,066,434 tons), 1877-11605 (4,755,506)

Augmentation du tonnage: 1,689,072 tonnes à l'entrée, soit 12,24 o/o. Navires américains sortis des ports des Etats-Unis allant à l'étranger:

Table with 2 columns: Navires, Tonnage. 1874-7077 (3,090,948 tons), 1877-11745 (4,878,126)

Augmentation du tonnage: 1,757,178 tonnes à la sortie, soit 15,78 o/o. Comparons maintenant la part de la marine étrangère et celle de la marine des Etats-Unis, non plus d'après la valeur de la marchandise transportée, mais d'après le nombre de tonnes de fret qui ont servi d'aliment au transport, et nous verrons que les chiffres s'écartent de ceux que le National attribue au pavillon américain:

Table with 2 columns: Navires Américains, Nom. de Tonnes. Voiliers..... 10,660 (3,663,403), Vapeurs..... 940 (1,092,103)

Table with 2 columns: Navires Etrangers, Nom. de Tonnes. Voiliers..... 12,820 (6,938,663), Vapeurs..... 1,249 (2,276,027)

Proportion du pavillon national: 31,76 o/o à l'entrée. Nombre de tonnes de marchandises exportées des Etats-Unis pour l'étranger en 1877, tant sous pavillon américain que sous pavillon étranger:

Table with 2 columns: Navires amé., Nombre de tonnes. Voiliers..... 10790 (3,765,171), Vapeurs..... 955 (1,112,456)

Table with 2 columns: Navigation étrangère, Nombre de tonnes. 11745 (4,878,126)

Table with 2 columns: Voiliers..... 13804 (9,098,070), Vapeurs..... 1375 (3,449,314)

Proportion du Pavillon National 28 o/o à la sortie. Proportion moyenne à l'entrée et à la sortie, 30 p. o/o.

Comment ne pas voir, d'après le National, dans ces chiffres les preuves d'une marine entièrement détruite! Enfin, car la ruine de la marine marchande aux Etats-Unis est si extraordinaire qu'il faut la suivre dans tous ses détails. Ajoutons que de 1864 à 1877, les Etats-Unis ont construit en vapeurs, voiliers, etc., un tonnage s'élevant à 4,128,779 tonnes. Combien le National a raison de déplorer que le commerce des Etats-Unis avec les pays étrangers se fasse à présent presque entièrement par les navires étrangers et de maudire la protection qui amène de tels désastres!

Le tarif de 1864, mis en vigueur en février 1865, est-il bien responsable du temps d'arrêt que nous ne cherchons pas à nier, dans le développement de la marine marchande des Etats-Unis? En 1861, le tonnage

américain immatriculé pour le trafic avec l'étranger, était de 2,540,020 tonnes. En 1864, il n'était plus que de 1,475,375 tonnes, ainsi que nous l'avons vu: une perte de 1,064,645 tonnes en quatre ans. Accuseriez-vous le système de protection inauguré en 1865, d'être la cause de ruines, de pertes éprouvées avant sa mise en vigueur. Il est facile d'expliquer la disparition de ce million de tonnes. Le gouvernement fédéral acheta d'abord tous les vapeurs pour les transformer en navires de guerre, puis un grand nombre de voiliers pour en faire des transports. Bien des ventes fictives à des sujets étrangers changèrent le pavillon des navires américains pour éviter les croiseurs confédérés et le risque de guerre. La découverte du pétrole et son application à l'éclairage ruina la pêche baleinière, dont le tonnage de 200,000 tonnes est réduit à 40,000.

Une nation dont la dette s'élevait, en 1860, à \$64,842,287, ne la voit point monter en quatre années, à \$2,680,647,869, sans que toutes les branches de son commerce en souffrent; et si, par suite des primes offertes aux marins par le gouvernement et de l'enrichissement de toutes choses, les gages des matelots montent à \$45 par mois, faut-il s'étonner que les armements diminuent et que la prépondérance passe à la marine étrangère. La cause de l'arrêt du développement de la marine marchande aux Etats-Unis est donc la guerre de la sécession et ses conséquences financières, la dette, le papier-monnaie, l'enrichissement de toutes choses. Faire de la protection le bouc émissaire de toutes les crises et désastres dont l'ignorance des choses commerciales cache à certains écrivains la cause, n'est qu'une tactique du parti, qu'une occasion de phrases creuses, et de faire montre de notions superficielles trop fraîchement acquises pour être déjà assimilées. Que le National, qui prétend que la protection a détruit la marine américaine, demande aux 120,000 marins, qui montent les 10,790 navires de la flotte au long cours; si le pavillon national a disparu de la haute mer.

(Minerve.)

Nous enregistrons avec douleur la mort de Son Eminence le cardinal Alexandre Franchi.

Le cardinal Franchi est né à Rome le 25 juin 1819. Il fut créé cardinal le 22 décembre 1873.

Préfet pendant longtemps de la Propagande, il fut nommé secrétaire d'Etat à l'avènement de Léon XIII. Sa mort prive l'Université Laval d'un protecteur dévoué et puissant.

Nouvelles étrangères.

LORD DUFFERIN. Le correspondant du Scotsman de Londres, dit: "On rapporte que Lord Dufferin recevra probablement instruction de se rendre en Asie Mineure comme commissaire anglais."

M. GLADSTONE BLAMÉ PAR LE "TIMES." Londres, 1er août.—Le Times attaque M. Gladstone avec véhémence et apprécie ainsi ses discours:

"La Chambre des Communes a écouté M. Gladstone avec indifférence, sachant qu'il a contribué pour beaucoup à la grande méintelligence produite parmi les partis, et ce que valent ses prophéties pour l'avenir. Il a parlé 2 1/2 heures et son discours remplit sept colonnes de notre journal; il a tenu ses auditeurs sous le souffle de son irrésistible et brillante éloquence; mais quand il a eu tout dit, nous avons pu respirer et nous nous demandons, quelle est la valeur de ce discours? Nulle à quelques exceptions près, puisque ce discours est une longue invective contre le ministère actuel. A peine a-t-il effleuré pour les critiquer quelques uns de ses actes.

"La paix a été conclue; mais, suivant lui, on ne doit aucun remerciement aux plénipotentiaires. Ils ont préféré la servitude à la liberté; ils ont prétendu défendre la loi publique et réellement l'ont trahie; ils ont fait une convention qui viole les traités existants; ils nous ont discrédités à l'étranger et affaiblis chez nous.

"Mais quels sont donc ces plénipotentiaires qu'il censure sans pitié comme sans relâche? Il y a en eux plus que Lord Beaconsfield et Lord Salisbury, ils sont les représentants de l'Angleterre devant l'Europe et le monde; leurs travaux ratifiés, c'est l'ouvrage de l'Angle terre; ils n'ont pas usurpé le pouvoir d'une nation les désapprouvant; Gladstone lui-même admet qu'ils ont agi d'après la volonté de la masse de leurs concitoyens.

"Il y a à critiquer dans le monde d'autres personnages que Lord Beaconsfield et à discuter des questions d'un plus grand intérêt que celle de la conduite du ministère dans les détails d'une négociation prolongée. Nous regrettons de le dire, le discours de M. Gladstone, tant par ce qu'il contient que par ce qui lui manque, accuse soit un défaut de capacité chez l'homme d'Etat, soit l'absence d'un patriotisme généreux, et pour ses raisons, les protestations de M. Gladstone ne doivent pas entrer dans la considération de ses concitoyens."

INTRIGUES A CONSTANTINOPLE. Faisant allusion au délai apporté par la Turquie à sanctionner le traité de Berlin, un correspondant de Vienne fait mention d'un télégramme annonçant qu'une intrigue a été découverte, laquelle tendait à discréditer Safvet Pacha et à remettre en jeu le traité de San Stefano et un protectorat russe. La dépêche ajoute que le Sultan a penché un moment en faveur de ce projet.

DIFFICULTÉS.

Une dépêche de Vienne rapporte que le général Todleben refuse de retirer ses troupes du voisinage de Constantinople, tant que la flotte anglaise ne s'en sera pas éloignée.

On rapporte aussi que des difficultés se sont élevées au sujet du retour des prisonniers de guerre turcs.

PRÉPARATIFS DE RÉCEPTION. La ville de Londres se prépare à recevoir demain, avec les honneurs civiques, Lord Beaconsfield et Lord Salisbury. Un banquet leur sera offert par le Lord Maire.

LE NONCE DU PAPE. Rissenen, 1er août.—Le nonce du pape est encore ici. Bismarck lui a rendu aujourd'hui une visite qui a duré une heure.

RETOUR D'UNE PARTIE DE L'ARMÉE RUSSE. Les officiers chargés du soin des diverses stations dans la Bulgarie et la Roumanie ont reçu ordre de préparer des approvisionnements pour une partie de l'armée russe qui doit retourner sous peu en Russie.

L'égalité religieuse.

Art. 57.—La Sublime-Porte, ayant exprimé la volonté de maintenir le principe de la liberté religieuse, en y donnant l'extension la plus large, les parties contractantes prennent acte de cette déclaration spontanée.

Dans toutes les parties de l'empire ottoman, la différence de religion ne pourra être opposée à personne comme un motif d'exclusion ou d'incapacité en ce qui concerne l'usage des droits civils et politiques, l'admission aux emplois publics, fonctions et honneurs, et l'exercice de toutes les professions et industries, dans quelque localité que ce soit. Tous seront admis, sans distinction de religion, à témoigner devant les tribunaux.

L'exercice et la pratique extérieure de tous les cultes seront entièrement libres, et aucune entrave ne pourra être apportée, soit à l'organisation hiérarchique des différentes communions, soit à leurs rapports avec leurs chefs spirituels.

Les ecclésiastiques, les pèlerins et les moines de toutes les nationalités voyageant dans la Turquie d'Europe et d'Asie jouiront des mêmes droits, avantages et privilèges.

NOUVELLES.

TÉLÉGRAPHIE.—La compagnie du télégraphe de la puissance a ouvert un bureau à Bloomfield, Ontario.

POUR LA BAIE DES HA! HA!—Le vapeur Union part demain matin du quai St. André, pour le port ci-dessus, arrêtant à la Malbaie, la Rivière du Loup et Tadoussac.

POUR LA MALBAIE.—Départ du St. Lawrence à 2 h. P. M. demain, pour une excursion à la Malbaie.

RETOUR D'UN CANADIEN.—On dit que M. Hébert, qui étudia la musique à Paris depuis un an environ, s'embarquera sous peu pour revenir à Québec. Nous lui souhaitons la bienvenue.

CHUTE.—Un journalier de bord est tombé hier du pont dans la cale du Steamer Manitouan. Les blessures qu'il a reçues sont à la surface du corps et aucun os n'a été rompu.

PRISON.—Il y avait hier, à la prison commune du district de Québec, 94 prisonniers dont 26 femmes.

EGRASÉ PAR LES CHARS.—Le train d'en bas est passé mercredi après midi sur le corps d'un individu, près d'Arthabaska. Le défunt habitait dans le voisinage et était sujet, dit-on, à des attaques d'épilepsie.

CHUTE ET MORT D'UN AÉRONAUTE.—Samedi soir, environ 2,000 personnes étaient réunies près de la station du chemin de fer d'Elmwood (Illinois), afin d'assister à l'ascension d'un ballon dirigé par le professeur L. D. Atkinson. Le ballon avait été gonflé par l'air chaud, et un trapèze se trouvait sous la nacelle. Les cordes étaient coupées et l'aéronaute tenant le trapèze d'une main salua la foule de l'autre en disant: "C'est l'ascension la plus périlleuse que j'aie jamais faite, mais enfin, je ferai ce que je pourrai." Quelques secondes après, le ballon planait dans l'air, et l'aéronaute acrobate faisait ses exercices habituels. Tout à coup, il parut hésiter, il glissa et saisit la trapèze par les deux mains, mais comme frappé par une paralysie subite, ses doigts se desserrèrent et il tomba dans l'espace. Il était alors à une hauteur de 300 pieds environ. Son corps vint se briser sur le talus de la voie ferrée. A ce moment le tumulte était à son comble; les enfants jetaient des cris perçants, les femmes s'évanouissaient et les hommes fermaient les yeux pour se dérober à ce spectacle effrayant. Le corps mutilé de l'aéronaute a été porté à Laeta House, en attendant les ordres de sa malheureuse mère qui habite Burlington.

Un terrible accident avait une fois déjà frappé M. Atkinson. Il y a trois ans, dans une ascension faite à Calhoun, Ky., le ballon arriva à une hauteur de mille pieds, avait pris feu et Atkinson était tombé sur les branches d'un arbre qui avaient amorti sa chute. Il en avait été quitte pour quelques contusions et avait repris plus tard les dangereux exercices qui devaient lui coûter la vie.

L'UNION LATINE.—On mande de Worcester (Massachusetts):

Mardi soir, pendant un combat entre deux Italiens et deux Français, un de ces derniers, Thomas, Gardner, âgé de 20 ans, a été poignardé dans la région du cœur et succombera très probablement à sa blessure. Son compagnon, Alexandre Dennis, a reçu deux coups de couteaux dans la cuisse, mais quoique grièvement blessé il n'est pas en danger de mort. Un autre Français, Paul Baker, simple spectateur du combat, a reçu une légère incision dans l'abdomen.

L'Italien qui a poignardé Gardner, et dont le nom est Camelis Rafis, s'est échappé. Son Camarade, Bonafacio Pericoli, a été arrêté.

AU MAGASIN —DU— BON MARCHÉ, MAISON Jacques-Cartier.

H Gagon & Cie, No. 58 RUE de la COURONNE

LA VENTE DE 200 Caisses de NOUVELLES MARCHANDISES A Bon Marche Est commecce au No. 58, et sera continuee pendant la saison du PRINTEMPS!

Chez H. Gagnon & Cie, No. 58, RUE DE LA COURONNE, ST ROCH, QUEBEC Québec, 9 avril 1878—1 an

Julouise de clocher, dit un ancien pro-
verbe, qui parfois ne manque pas de vé-
racité. Nous en avons la preuve dans la
discussion qui existe aujourd'hui entre
les paroissiens de St-Pierre et de St-Jac-
ques. Les clochers de ces deux églises
s'élevaient merveilleusement vers les
cieux, mais la discussion ne serait-elle
pas close immédiatement si tous considé-
raient quelle pyramide on pourrait faire
rien qu'avec les bouteilles vendues pour
le Rénovateur Parisien de Luby qui rend
aux cheveux devenus gris leur couleur
naturelle.

17

De S. H. Kendall, M. D. de Boston

CHERS MESSIEURS.—J'ai souffert pendant
plusieurs années d'une inflammation
chronique du foie, mal que j'ai subi avec
la longue suite de douleurs bien con-
nues dans de semblables cas, savoir :
constipations des intestins, digestion
rebelle, extrémités du corps froides,
douleurs aiguës dans le côté parcourant
tout le sternum, etc., de sorte que pen-
dant plusieurs mois je ne pouvais pren-
dre de posture ni sur un côté, ni sur
l'autre, sans souffrir énormément. J'allais
donc me soumettre au traitement de
mercure usité en pareil cas (dont j'espé-
rais obtenir du soulagement sans espoir
toute fois d'être jamais guéri) quand il
vous arriva de me communiquer quel-
ques unes des remarquables cures opérées
par le sirop PERUVIEN ; et quoique je
n'apporte pas du premier coup de con-
fiance dans les nouveaux remèdes, en
me rappelant les aimables relations que
j'eus avec vous et la confiance que vous
m'aviez toujours inspirée, je crus avoir
avancé que vous me donniez sur l'effi-
cacité de ce remède et commençai à en
faire usage, le lundi, 6 mars. Le surlen-
demain, mercredi soir, je constatais, à
ma grande surprise, que je pouvais
reposer sans fatigue sur l'un et l'autre
côté. Vendredi, 10 mars, plus la moindre
douleur ; j'étais bien comme je n'avais
jamais été, et aujourd'hui, après une
semaine, ayant fini de prendre une bot-
teille de votre sirop, je me considère
guéri. Seulement, comme je trouve un
bon goût à cette médecine, et qu'on peut
la prendre sans interrompre ses affaires,
je continuerai à en faire usage pendant
quelque temps encore.

En vente par tous les pharmaciens.

Annonces Nouvelles.

Compagnie d'Assurance de Québec—W. L. Fisher
Pèlerinage à la Bonne Sainte-Anne—H. Blouin.
Pèlerinage à la Bonne Sainte-Anne.

Bulletin Commercial.

Le montant perçu à la douane de Québec,
le 1 du courant est de \$2,625.46.

MARCHE MONÉTAIRE.

New-York, 2 août 1878, 2 heures P. M.
Or, 1/2
Exchange Sterling, 83
Greenbacks, 98 1/2

E. C. BARROW,
Courtier,
No 17, Rue Duade, Québec

MARCHES DE QUÉBEC.

Farine et Grains.

Farine.—Sup. extra, baril, 196... \$ 40 a 5 60
Extra... 5 25 a 5 30
Bate pour bouillanger... 5 20 a 5 40
Extra du printemps... 5 10 a 5 20
Superfine No. 2... 4 80 a 4 85
Fine... 4 00 a 4 10
Farines en poches, de 100 livres... 2 45 a 2 60
d'avoine, 200 " " " " 4 75 a 5 00
ble par baril, 200 " " " " 2 80 a 3 00
de seigle " " " " 2 70 a 2 80
Mais oulé d'Inde par 200

Grains.—Blé de semence (rouge) par 60
livres... 0 00 a 0 00
livres... 35 50
Orge par minot... 99 100
Pois " " " " 15 cts
Grammes de Trèfle la livre... 180 "
Fèves la minot... 4 50 a 5 00
Avoine 34 livre... 5 a 40
Son par 100 livres... 80 a 90

Bœufs, Lards, Jambons, Etc.

Beuf 1ère qualité, par 100 livres... \$ 9 00 a 10 00
" 2ème " " " " 7 00 a 8 00
" 3ème " " " " 5 00 a 7 00
Boeuf par livre... 0 06 a 0 10
Mouton par livre... 0 06 a 0 10
Veau par livre... 0 06 a 0 10
Lard frais par 100 livres... 0 07 a 0 08
" frais par livre... 0 08 a 0 10
" sale " " " " 0 07 a 0 10
Jambons frais par livre... 0 10 a 0 12
" fumés " " " " 16 00 a 16 50
Lard Mess, " " " " 15 00 a 15 50
" Mince, " " " " 13 00 a 13 50
" Prime Mess, " " " " 12 00 a 12 00
" Engl. P. Mess, " " " " 13 00 a 13 50
" Extra Prime, " " " " 13 00 a 13 50

Provisions, Etc., Etc.

Beurre frais par livre... \$ 0 15 a 0 16
" sale " " " " 0 10 a 0 12
Patates nouvelles... 0 50 a 0 60
Oignons par baril... 2 00 a 3 00
Maïs par douz... 0 12 a 0 13
Sucre d'étable par livre... 0 09 a 0 10
Pommes par baril... 2 50 a 3 00
Oranges par caisse... 12 00 a 13 00
Citrons " " " " 0 12 a 0 12
Fromage, par livre... 0 12 a 0 12
Avoine par 34 livres... 0 34 a 0 35

Volailles.

Dindes par couple... \$2 00 a 3 00
Oies " " " " 1 00 a 1 50
Poulets " " " " 0 40 a 0 50
Canards " " " " 0 60 a 0 70
Pigeons par douzaine... 1 00 a 1 20

IMPORTATIONS.

Le 1er août—Par la SS Waldensian, Stephen, de
Glasgow—2 caisses, 4 ballots à Jos Hamel et
Frère, 5 caisses, 2 ballots du à P. Garneau et
Frère, 1 do à Wm McLimont—Le reste de la
cargaison pour Montréal.
Par la SS Miranichi, de Pietou, etc.—1 paquet
à Son Excellence Lord Dufferin, 2 paquets de
morue sèche à Leclerc et Letellier, 7 paquets
do à Verret, Steward et cie, 2 quarts de bot-
teilles vide à P. Dignard—Le reste de la car-
gaison pour Montréal.

Marée haute à Québec 1878.

Table with columns: Juillet, MATIN, SOIR, H. M., H. M.
Rows: Lundi, Mardi, Mercredi, Jeudi, Vendredi, Samedi, Dimanche

Le courant continu à monter 45 minutes
après la marée haute.
PHASE DE LA LUNE.
Premier quartier, le 5 août, à 8 heures 34
minutes du matin.



COMPAGNIE
d'Assurance de Québec
CONTRE LE FEU.

AVIS est par le présent donné qu'une ASSEM-
BLÉE GÉNÉRALE SPÉCIALE des AG-
TIONNAIRES de la Compagnie d'Assurance
de Québec contre le Feu se tiendra dans leur
Bureau LUNDI, le 2 SEPTÉMBRE, à DEUX
HEURES de l'après-midi, pour prendre en
considération l'extension des affaires de cette
Compagnie à la Province du Nouveau Brunswick.
Par ordre, W. L. FISHER,
Secrétaire.

HOTEL RICHELIEU



Coin des Rues Notre-Dame et de
St. Vincent.
Vis-à-vis du Palais de Justice,
MONTREAL.

LE PROPRIÉTAIRE offre ses remerciements
à ses citoyens de Québec, et à ses amis en
particulier, pour l'encouragement qu'ils lui ont
donné, et à l'honneur de les prévenir qu'il vient
de faire des réparations importantes à sa maison,
de manière que l'HOTEL DU RICHELIEU est
mis sur le pied d'un des meilleurs hôtels de
Montréal.

ED. GINGRAS, I. B. DUROCHER,
Gérant, Propriétaire.
Québec, 23 juillet 1878—3m. 530

VIN DE MESSE ! !

Nous avons l'honneur d'annoncer
au clergé et au public en général que
nous avons en main les VINS les plus
purs de Sicile, et que nous sommes
en possession de certificats de Sa
Grâce Monseigneur l'Archevêque de
Québec, autorisant ces vins comme
Vins de messe.

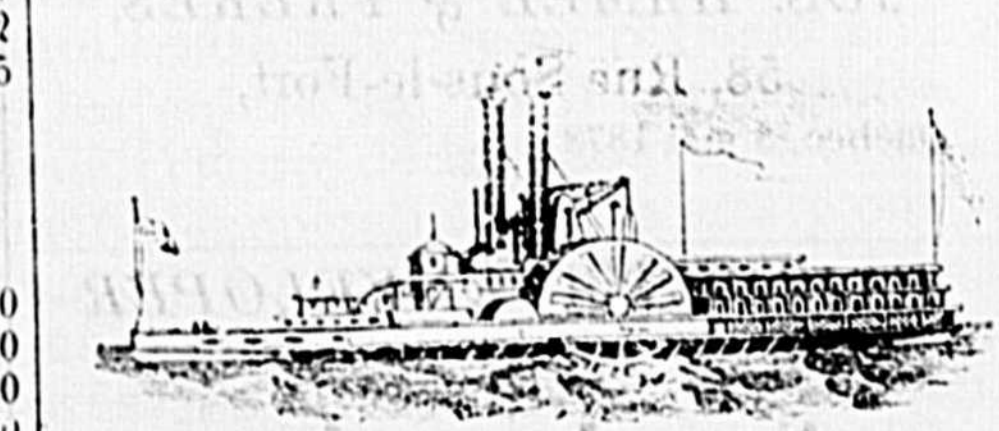
CERTIFICAT
DE L'ARCHEVÊQUE DE QUÉBEC AU SUJET
DES VINS INGHAM.

La maison GELLESPIE, MOFFET & CIE.,
n'ayant communiqué un certificat donné au
sujet du VIN COLLI, importé par cette maison,
j'ai écrit directement à l'auteur, le Chanoine
Abregmnie, de l'Eglise Métropolitaine de Mar-
sala, en Sicile. Sa réponse a confirmé l'authen-
ticité du certificat susdit, et en conséquence, je
crois pouvoir recommander ce VIN de COLLI
pour la messe.
E. A. ARCIL DE QUÉBEC.

50 Octaves Vin de Coll.

Gingras & Langlois,
54, Rue du Palais.
Québec, 18 juillet 1878. 527

Compagnie de Navigation à Vapeur du
SAINT-LAURENT.



LIGNE DE KAMOURASKA.

Commencer SAMEDI, le 29 du présent, le
vapeur
"CLYDE,"
partira du quai Saint-André à 7 HEURES A.
M., les MERCREDIS et SAMEDIS pour Berthier,
l'Île au Grue, Cap Saint-Ignace, l'Islet, Saint-
Jean Port Joli, Rivière Ouelle et Kamouraska.
Au retour, il laissera Kamouraska, le
mardi, et Rivière Ouelle à 6 A. M., les LUNDIS
et JEUDIS.
Pour de plus amples informations s'adresser
au bureau de la Compagnie, quai Saint-André,
A. GABOURY, secrétaire.
Québec, 11 juin 1878. 475

PELERINAGE

Bonne Sainte-Anne.



Le vapeur "Montmorency," capt. Blouin,
Laissera le quai Champlain DIMANCHE, le
4 AOUT, à 4 HEURES A. M., pour Ste-Anne,
arrivant aller et retour au Château-Richer et à
la Ste-Famille.
Plusieurs MESSIEURS DU CLERGÉ seront à
bord du vapeur.
Prix du passage, aller et retour : 30 CENTS,
quai compris.
H. BLOUIN, capitaine.
Québec, 31 juillet 1878—4f.

Compagnie de Navigation à Vapeur
DU ST. LAURENT.



EXCURSION A LA MALBAIE
SAMEDI après-midi.

Le VAPEUR "ST-LAURENT," capt.
L. A. BARRAS laissera le quai St-André, à 2
HEURES P. M., pour la Malbaie, SAMEDI, le
3 AOUT.
Au retour il partira de Murray Bay, dimanche,
le 4, à 5 P. M.
Les passagers auront le privilège de revenir
par le vapeur "EMOY," LUNDI matin.
A. GABOURY, secrétaire.
Québec, 31 juillet 1878. 475

ATTENTION ! !

DERY, ST. LAURENT & CIE.,
ENCANTEURS

MARCHANDS A COMMISSION

SEULS FABRICANTS DE
Peinture Elastique
No. 41, Rue St. Pierre, Basse-Ville
QUEBEC.

LES SOUSIGNÉS ont l'honneur d'attirer
l'attention du public sur la nouvelle décou-
verte de la PEINTURE ELASTIQUE. Cette
peinture est bien supérieure à aucune autre et
cette bien meilleur marché, elle est d'un beau
poil, et elle est aussi à l'épreuve du feu et de
l'eau, elle remplit toutes les usures du barreau,
et peut être appliquée avec un pinceau quel-
conque, par qui que ce soit ; n'exige que trois
heures de beau temps pour sécher, et donne au
barreau l'apparence de l'ardoise. Nous pouvons
hautement la recommander pour la pierre et la
brique, ainsi que pour les toits, hangars, granges,
remises, clôtures, etc., etc. Les toits des
bâtisses de la cité ont été peints avec
cette peinture, et plusieurs autres bâtisses du
gouvernement de la puissance.
En vous servant de cette peinture, vous faites
une économie de 25 par cent par jour sur la
main d'œuvre, vu qu'elle est délayée prête à
être employée.

UN GALLON COUVRE 150 PIEDS.
Déliez-vous de la contrefaçon.
Des certificats des personnes qui ont employé
cette peinture peuvent être vus à notre bureau.
Avances libérales sur consignation.
DERY, ST. LAURENT & CIE.
Québec, 12 juin 1878—3m 506

VOTRE ATTENTION ! !

Nous aimons à informer les mar-
chands des villes et des campagnes
que nous tenons toujours en mains,
un assortiment complet de FAIEN-
CE ET DE VERRERIES.

Nous avertissons, également, ceux qui
tiennent des MAISONS DE PEN-
SION, à la campagne et ailleurs,
que nous pouvons leur vendre, à
des prix qui défient toute compé-
tition, tout ce qu'il leur faut, en
vaisselle et en coutellerie, pour
monter des établissements de 1ère
classe.

Renaud et Cie.,
24, RUE ST. PAUL,
Québec, 6 juin 1878. — 3 mai 1876

RETRAITE AUX URSULINES.

La retraite annuelle des anciennes élèves
commencera SAMEDI, 24 AOUT, à 5 h. P. M.
Québec, 26 juillet 1878—8f. 532

Vie et Œuvres de la V.
M. de l'Incarnation.

VIE, par M. l'abbé RICHAUDEAU, grand
in-8, 500 pages, broché—\$1.
Les Lettres de la V. M. de l'Incarnation,
2 vols. grand in-8, 550 pages, brochés—\$1 par
vol.
Catechisme de la V. M. de l'Incarnation, in-12,
350 pages, broché—40 centimes.
En vente chez
M. L. CREMAZIE,
Rue Duade.
Québec, 1er août 1878—8f. 536

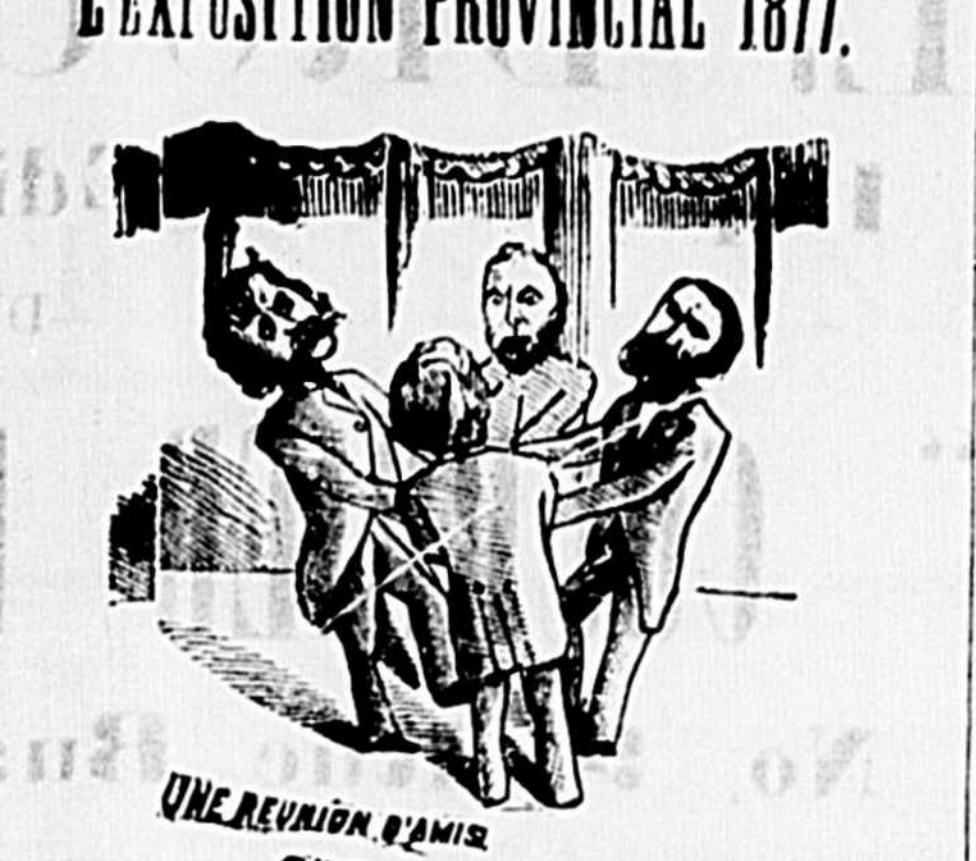
David Ouellet,
ARCHITECTE ET TOISEUR.

No. 85, RUE D'AIGUILLON.
Architecture Religieuse, une spé-
cialité.

Entrepreneur de toutes sortes d'ouvrage d'Ar-
chitectures, tels que : AUTELS, CHAÎRES, OR-
NEMENTATION, etc., à DES PRIX TRÈS-
MODÉRÉS.
Québec, 10 Mai 1878—lan. c 491

PREMIER PRIX DE GRAVURE

L'EXPOSITION PROVINCIALE 1877.



HAINAULT
Graveur sur Bois et Car-
ricaturiste,

No. 8, Rue du Fort, en face du bureau
de Poste.
Québec, 16 mai 1878—lan. 495

J. & W REID,

NO. 40,
RUE ST. PAUL, QUÉBEC.

MANUFACTURIERS DE PAPIER FLUTÉ
pour le rembrassage des maisons et pour
mettre sous les tapis.
PAPIER GOUDRONNE pour les couvertures
des maisons.
PAPIER À ENVELOPPER, Gros, Fin, Double
et Manilla, de toute grandeur et de toute qualité.
PAPIER À IMPRIMER, Blanc et de couleur,
de toute grandeur et de toute qualité.
SACS DE PAPIER fait à la machine pour
groceries, et marchandises sèches, de toute qua-
lité et de toute grandeur.
LIVRES BLANCS, pour comptes ou notes, en
grands ou petits faits à ordre, sous le plus court
délai.

IMPORTATEUR et MARCHANDS
De papiers à écrire,
d'Enveloppes,
De plumes et
d'Encre.
Enfin de toute sorte de Papeteries.
Le tout sera vendu au plus BAS PRIX, soit
en gros, soit en détail.
TAPISSERIES, en gros seulement.
J. & W REID.
No. 98 et 100, rue St. Paul.
Québec, 25 Juillet 1876. 927

Commercial House !

NOUS offrons les articles ci-bas
mentionnés, convenable pour la
saison, comme étant décidément l'a-
vantage le plus réel qui s'est jamais
offert à Québec.

Coton blanc (sans apprêts) 1 vgs. large 7 1/2 cts.
Coton à drap blanc, croisé, 2 vgs. large 4 1/2 cts.
Serviettes pure fil, depuis 55 cts. à \$2.40 la
douzaine.
Châles blancs en laine, (Scotland), 3 1/2 cts. en
montant.
Indienne anglaise, 1ère qualité, 5 cts. en
montant.
Alpaca noir, solide, 9 cts. en montant.
Mouchoirs en toile, 95 cts. la douzaine en
montant.
30 douzaines de corsets blancs 39 cts. valant
le double et au-dessus de 10,000 vgs. d'étodes
à robes de fantaisies pour 5 cts., 7 1/2 cts., 10 cts.,
12 1/2 cts., et 15 cts.

BEHAN BROTHERS.

P. S.—PARASOLS 12 1/2 cts., 25 cts.,
50 cts.
Québec, 5 juillet 1878—lan. 493

Avis Public.

DES SOUMISSIONS cachetées seront re-
çues d'ici au PREMIER AOUT prochain,
pour la construction d'une église en pierre,
sacristie et presbytère en bois, dans la paroisse
de Ste. Epiphane, comté de Temiscouata. Les
soumissions pourront être adressées au Reverend
Messire le curé de la dite paroisse.
Les plans et devis pourront être vus au Pres-
bytère de la paroisse de Ste. Epiphane.
Québec, 4 juillet 1878—1m. 525

ATTENTION ! ATTENTION !

Avis aux Municipalités Scolaires,
Séminaires, Collèges et Commu-
nautés Religieuses de la
Province de Québec.

On trouvera à la LIBRAIRIE DERY un
assortiment complet de FOURNITURES
D'ÉCOLES à des prix excessivement bas.
On y trouve aussi les LIVRES D'ÉCOLES
FRANÇAIS et ANGLAIS approuvés et recom-
mandés par le Conseil de l'Instruction Publique.
Le département des PAPIERS et CAHIERS
de toutes sortes est un complet.
On recommande aussi la série de CARTES
GÉOGRAPHIQUES enroulées dans un cadre et
se montant sur rouleaux, tout à fait nouveau et
fortement recommandé par le Département de
l'Instruction Publique.
Une visite est sollicitée avant d'acheter ailleurs.

I. P. DERY, libraire,
40, rue St. Pierre,
Basse-Ville, Québec.
Québec, 17 juillet 1878. 944

Bureau d'Agence Générale.

RIMOUSKI,
J. M. Hudon & Cie
AGENTS GÉNÉRAUX.

BUREAU : Rue des Avocats, en face
de la Cathédrale.
AGENTS DE BUREAU : de 9h. A. M., à 6h. P. M.
Québec, 15 juin 1878—lan. c 510

—AU—
BON MARCHÉ !
HAUTE-VILLE.

LES MARCHANDISES ci-dessous sont vendues à 15 PAR CENT
au-dessous des prix ordinaires.

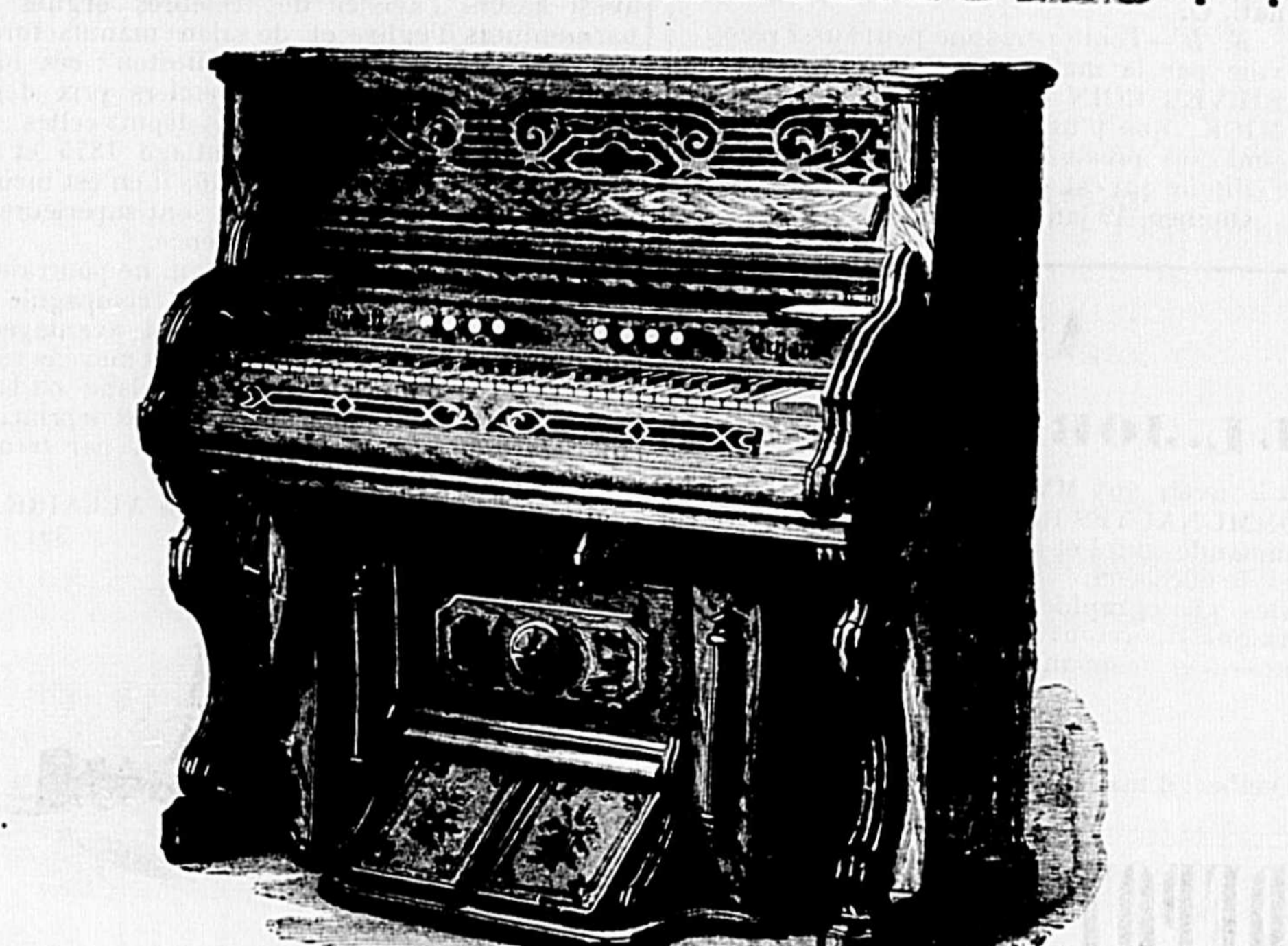
GANTS DE KID, 2 boutons, 50 cts.
TOILE DE FOIN, 12 cts. et au-dessus.
SERVIETTES EN TOILE, 45 cts. la douzaine et au-dessus.
COTON BLANC, 5 cts.
" JAUNE, 5 cts.
TOILE À NAPPE, 45 cts.
COTON OUAÏTE, 9 1/2 cts.
DRAP NOIRE, \$1.10

N. GARNEAU.

Coins des Rues Saint - Jean et Collin,

Québec, 13 juillet 1878—lan. 478

ORGUES - HARMONIUMS ! !



Harmoniums de Salon, pour Ecoles et
Chapelles.

ORGUES-HARMONIUMS POUR EGLISES DES MEILLEU-
RES MANUFACTURES.
EN VENTE CHEZ A. Lavigne, Editeur de Musique,
No. 29, RUE ST. JEAN, Basse-Ville, Québec.
Québec, 19 juillet 1878. 5

IMMENSE
REDUCTION !

Medaille et Diplomes d'Honneur

Accordés à la dernière Exhibition Pro-
vinciale.

CHAPEAUX ! CHAPEAUX

Pour la Saison des Chaleurs

Manufactures Expressément Pour

J. B. LA LIBERTE



VENANT D'ÊTRE REÇU PAR LE DERNIER STEAMER :

Paille, Panama.

Bresil, et Leghorn

Nouveau genre de Chapeaux de Fentre

FAITS EXPRESSEMENT POUR LE TEMPS DES CHALEURS.

Fentre et Chapeaux de Soie en Grande quantité.

Le tout sera vendu avec une réduction
de 25 par Cent.

Québec, 26 juin 1878. 490

VIDE FRECHETTE & CIE., MARCHANDS DE VINS.

ET AGENTS GÉNÉRAUX.

BUREAU: Bâtisse du Dominion Telegraph, NO. 88, RUE ST. PIERRE, BASSE-VILLE. QUÉBEC.

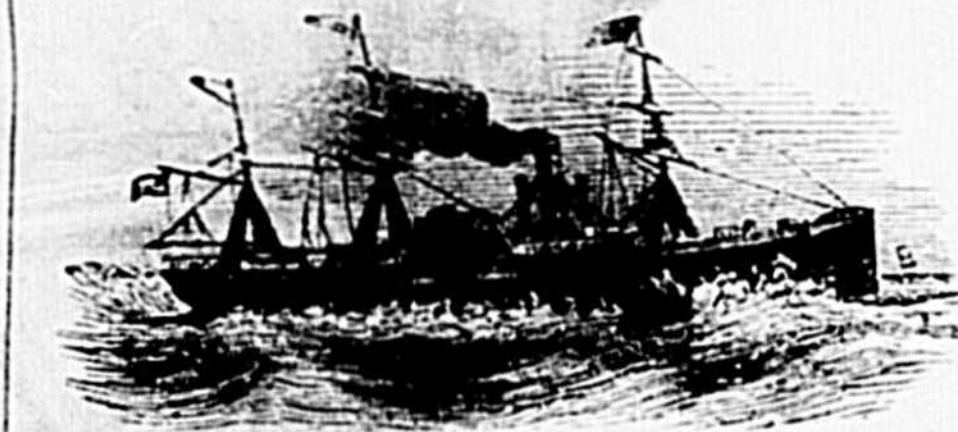
NOUS RECEVONS NOS VINS directement des propriétaires de vignobles, et nous pouvons donner toutes les garanties possibles quant à leur qualité et leur pureté.

LFS PIANOS DE WEBER

LES PIANOS DE WEBER sont reconnus pour rivaliser très-avantageusement quant à la durabilité et l'élegance du fini avec les instruments les plus renommés importés d'Europe et des Etats-Unis.

LA COMPAGNIE DE PIANOS DE BERNARD et ALLAIRE s'étant assurée l'agence des pianos de WEBER devenus si populaires dans toutes les Provinces du Dominion...

Pour favoriser les personnes qui ne pourraient pas acheter au comptant, cette compagnie a adopté un système de paiement si avantageux qu'il permet à ceux même dont les moyens sont limités de se donner le luxe d'un piano ou harmonium.



LIGNE ALLAN.

Sous contrat avec le gouvernement du Canada pour le transport des Malles CANADIENNES ET DES ETATS-UNIS.

1878—Arrangement d'ETE.—1879

CETTE LIGNE se compose des puissants steamers sur le Clyde, à double engin.

Table listing shipping routes and dates: SARDINIAN, CIRCASSIAN, POLYNESIAN, SARMATIAN, SCANDINAVIAN, PRUSSIAN, MORAVIAN, PERUVIAN, CARPIAN, HIBERNIAN, NOVA SCOTIAN, AUSTRIAN, NESTORIAN, MANITOBIAN, CANADIAN, CORINTHIAN, PHOENICIAN, WALDENSIAN, ACADIAN, NEWFOUNDLAND.

LES VAPEURS DE LA LIGNE DE LA MALLE DE LIVERPOOL. Partant de LIVERPOOL tous les JEUDIS et de QUÉBEC chaque SAMEDI...

Table listing shipping agents and dates: SCANDINAVIAN, POLYNESIAN, SARMATIAN, CIRCASSIAN, MORAVIAN, PERUVIAN, SARDINIAN, POLYNESIAN, SARMATIAN, CIRCASSIAN.

Prix du Passage depuis Québec: Chambre \$70 ou \$80 suivant l'accommodement. Intermédiaire \$40. Entrepont \$25.

Les Steamers de la ligne de Glasgow, partant de GLASGOW tous les MARDIS et de QUÉBEC chaque JEUDI ou à peu près.

Table listing shipping agents and dates: CANADIAN, MANITOBIAN, WALDENSIAN, PHOENICIAN, CORINTHIAN.

Prix du passage de Québec: Chambre \$60. Intermédiaire \$40. Entrepont \$25.

LES STEAMERS De la ligne de Halifax, Partant de HALIFAX pour SAINT-JEAN, Terre-neuve, et LIVERPOOL, comme suit:

Table listing shipping agents and dates: HIBERNIAN, CASPIAN, NOVA SCOTIAN, HIBERNIAN, CASPIAN, NOVA SCOTIAN, HIBERNIAN.

Les billets de retour sont à prix réduits. Lits payables d'avance. Chaque vaisseau possède un chirurgien expérimenté.

Un vaisseau de service contenant les malles et les passagers destinés aux steamers de la ligne de Liverpool, laissera le quai Napoléon tous les SAMEDIS matin, à NEUF HEURES précises.

Pour plus amples détails s'adresser à ALLANS, RAE & CIE., Agent. Québec, 8 juin 1878.

L. BROUSSEAU, Imprimeur et Editeur Propriétaire

Imprimeur et Editeur Propriétaire

"COURRIER D CANADA."

No. 9 Rue Buade, Haute-Ville, QUÉBEC.

IMPORTATEUR DE CIR, CIERG, ETC.

Fournisseurs des Fabriques,

Impressions de toutes Especes, tel que:

- TÊTES DE COMPTES, MÉMORANDUMS, CARTES DE VISITE, RAPPORTS, CHEQUES, et BILLETS, PLACARDS, AFFICHES, DRAFTS, ENVELOPPES, CATALOGUES, LISTE DE PRIX, MONOGRAMMES, CARTES D'AFFAIRES, PROGRAMMES, CIRCULAIRES, LETTRES FUNÉRAIRES, Etc., Etc.

On exécutera pour Avocats:

- BLANCS DE SOMMATION, DEMANDE DE PLAIDOYER, FIAT, COMPARUTION, DECLARATION SUR BILLETS, DECLARATION SUR COMPTES, DECLARATION ACTE HYPOTHECAIRE, SUBPENA, AFFIDAVIT, INSCRIPTION, INVENTAIRE DE PRODUCTION

- Pour Notaires: BLANCS DE BILLETS, QUITTANCE, PROCURATION, TRANSPORT, CONTRATS DE VENTE, CONTRATS DE MARIAGE, PROTET, D'OBLIGATION, BAUX A LOYER, SAISIE-ARRÊT APRES, JUGEMENT, BREF DE SAISIE-GAGERIE, PROCES-VERBAUX DE SAISIE, OPPOSITION CONTRE VENTE DE MEUBLES, MÉMOIRE DE FRAIS, ETC.

- Pour Huissiers: BLANCS DE PROCES-VERBAUX DE SAISIE, BLANCS D'AVIS, ETC., ETC., ETC

Les ordres envoyés par écrit recevront toute l'attention et seront exécutés sans délai.

COMPAGNIE D'ASSURANCE STADACONA

Contre le Feu et sur la Vie

INCORPORÉE LE 26 MAI 1874.

Capital Autorisé \$5,000,000

Depôt du Gouvernement \$100,000.

BUREAU PRINCIPAL: 20, RUE ST. PIERRE QUÉBEC

BUREAU DES DIRECTEURS:

- Président.—J. B. RENAUD, Ecr., Directeur de la Banque Union du Bas-Canada. Vice-Président.—Hon. J. SHARPLES, Directeur de la Banque Union du Bas-Canada. Hon. E. CHINIC, Président de la Banque Nationale. C. TETU, Directeur de la Banque Nationale. JAMES G. ROSS, Ecr., Président de la Banque de Québec. P. E. CASGRAIN, Ecr., M. P. JOHN ROSS, Ecr., Président de la Banque Stadacona. ALEX. LEMOINE, Ecr., Sec.-Trés. de la Maison de la Trinité de Québec. JOHN LAIRD, Ecr. Gérant.—G. G. PYKE. Inspecteur pour la Puissance.—E. HOBY O'BRIEN. Secrétaire.—CRAWFORD LINDSAY.

Des bureaux locaux sont établis dans toute la Puissance. Les polices d'Assurance contre le feu et sur la vie sont émises à des taux modérés. Québec, 10 Janvier 1878.

NOUVELLES IMPORTATIONS!

1878—PRINTEMPS—1878

J. Hamel & Freres, No. 58

No. 68, RUE SOUS-LE-FORT, BASSE-VILLE, QUÉBEC.

Tapis, Prelarts et Rideau.

- Tapis Velours, Tapis Bruxelles, Tapis Tapestry, Tapis Ecossois, Tapis Impérial, Tapis en Cocca, Tapis de Manille, Tapis pour Escaliers, Tapestry et Impérial, Prelarts Anglais, Prelarts Américains, Prelarts pour Escaliers, Nattes en Laine, Nattes en Tapestry, Nattes en Bruxelles, Nattes en Cocca

Rideaux en point (au patron), Rideaux en point (à la verge), Damas de Soie pour Rideaux, Reppe en Soie et en Laine, Damas de Laine, (nouveaux patrons) Frange en laine (nouveauté), Glands pour Rideaux, Poles et corniches en cuivre Baguettes pour escaliers.

N. B.—Toutes commandes pour poser les Tapis, Prelarts, Rideaux, etc., seront exécutés sous le plus court délai par des ouvriers très expérimentés, attachés à l'établissement.

CONDITIONS FACILES. ESCOMPTÉ AU COMPTANT.

J. HAMEL & FRERES, 58, RUE SOUS-LE-FORT, BASSE-VILLE.

Chapeaux!

Chapeaux de Satin Français, Chapeaux de Satin Anglais, Chapeaux de Feutre Américain, Chapeaux de Feutre Canadien, Chapeaux de Feutre Anglais, Bonnets Ecossois pour enfants, Casquettes en Drap, etc., etc.

Parapluies en Soie et en Alpaca, Canes, Portemanteaux en maroquin, Valises en zing et en cuir (Saratoga) EN GROS ET EN DETAIL.

JOS. HAMEL & FRERES, 58, Rue Sous-le-Fort, Québec, 8 mai 1878.

PAPIERS A ENVELOPER —ET— Sacs de papier.

PAPIER brun, drab, manille et the, de toutes les grandeurs. —AUSSI— Sacs pour épiciers, marchands de nouveautés, droguistes, modistes, etc., imprimés ou unis, à bas prix.

J. A. W. REID, rue St. Paul, Québec, 20 avril 1878.

Papier et papeterie

PAPIER à écrire, Enveloppes blanches et de couleurs; Livres blancs, Encres, Plumes et Fourchettes de bureau en général, qui seront vendus à très bas prix.

J. A. W. REID, rue St. Paul, Québec, 20 avril 1878.

IMPRIMÉ ET PUBLIÉ PAR L'ÉDITEUR PROPRIÉTAIRE, NO. 9, RUE BUADE, H. V., QUÉBEC.

Un nouveau billet de Banque contrefait.

F. W. HELMICK a reçu la note suivante de Washington, l'informant de l'existence d'un nouveau billet de Banque Nationale contrefait.

Department of the Treasury, Division of the Secret Service, Bureau du chef, Washington, D. C. 24 décembre 1877. A. F. W. HELMICK, Cincinnati, Ohio: Un nouveau billet de \$5 contrefait, de la Banque First National de Hanover, Penn., vient de paraître. Le papier est mince et coloré en noir. Le numéro de banque est 187, la date, du 20 février 1864, et il porte les signatures de F. E. SPINNER et L. E. CHITTENDEN. Il est imprimé de la même planche que ceux de la Banque First National, de Tamaqua, qui ont fait leur apparition vers le 20 septembre 1877.

Il serait bon de conseiller aux marchands de votre voisinage de donner publiquement à ces faits et de suggérer au public de refuser tous billets de ces banques soupçonnées contrefaits.

La nouvelle méthode de HELMICK pour découvrir les billets contrefaits de banque nationale a été reconnue la meilleure existant. Elle contient des photographies des billets contrefaits ainsi que celles de nos meilleurs billets de banque, de manière que chacun, en faisant la comparaison, pourra saisir la différence. Le prix de cet ouvrage, y compris les gravures, est de \$1.00 seulement et sera envoyé, les frais de poste payés, à tous ceux qui adresseront \$1.00 à F. W. HELMICK, Editeur, 50, Quatrième rue ouest, Cincinnati, O.

N. B.—Toute personne peut aussi recevoir par la maille le « GOUTTE-ÉPIFET SILVER COIN DETECTOR » de HELMICK, qui plus de 5000 banquiers se sont déjà procurés, en envoyant le prix à l'éditeur qui est de \$2.50. Québec, 19 janvier 1878. 426

AVIS

M. L. JOBIN, Sculpteur,

fait à savoir aux MM. DU CLERGÉ ET LES COMMUNAUTÉS RELIGIEUSES qu'il fera sur commande autel et statues en bois décoré dans le style européen.

Des photographies seront envoyées à tous ceux qui désireront voir les modèles avant de donner leur commande. L. JOBIN, No 146, rue d'Aiguillon, Faubourg St. Jean, Québec. Québec, 6 mai 1878.—lan.c. 485

DEPOT DE LIVRE

Bureau d'Éducation

MM. LES COMMISSAIRES D'ÉCOLES pourront se procurer à ce dépôt du Gouvernement les livres suivants:

TENUE DE LIVRES en partie simple et en partie double, par M. Napoléon Lacasse, Prof. à l'École normale-Laval.

C'est le seul ouvrage de ce genre, formant un traité de la Tenue des livres est obligatoire pour toutes les écoles supérieures, soit no. de l'enseignement académique.—Prix \$5.30 la douzaine.

GRAMMAIRE FRANÇAISE de Liomond (éléments revus et augmentés), par le même; PROFESSEUR DE FRANÇAIS à l'École normale-Laval, l'auteur a donné dans cette grammaire l'enseignement du français qu'il donne à ses élèves-maitres et maitresses; aussi, pour suivre le même enseignement, s'est-on empressé d'adapter ce livre dans la plupart des écoles élémentaires, auxquelles il est spécialement destiné.—Prix \$1.00 la douzaine.

EXERCICES ORTHOGRAPHIQUES sur les Éléments de la grammaire française de Liomond, par le même.—Prix: \$1.25 la douzaine.

CORRECTION des Exercices orthographiques, par le même.—Prix: 45 cts. chaque copie.

TRAITÉ D'ANALYSE GRAMMATICALE, d'analyse logique et de ponctuation, par le même.—Prix: \$2.75 la douzaine.

ALPHABET ou Syllabaire gradué, par MM. E. Jumeau et N. Lacasse.

Ce petit livre est aujourd'hui adopté dans presque toutes les écoles de la Province de Québec.

Ces six ouvrages approuvés par le Conseil de l'Instruction Publique, sont généralement adoptés dans les écoles communes de la Province de Québec, et les cinq premiers dans plusieurs séminaires ou collèges.

Pour les achats en gros, MM. les libraires devront s'adresser à M. Léger Brousseau, Propriétaire du Courrier du Canada.

N. B.—Le sous-signé profite de cette occasion pour remercier ses anciens élèves (instituteurs ou institutrices) qui ont déjà introduit ces livres dans leurs écoles, et aussi pour engager les autres à suivre leur exemple; c'est pour eux tout le moyen le plus sûr de rendre facile et uniforme leur enseignement du Français et de la Tenue des livres que d'adopter les ouvrages de leur professeur.

NAPOLÉON LACASSE, Québec, 17 juillet 1877.

On demande

2 ou 300 PIEDS DE VIEILLES ESTACADES. On devra spécifier le prix. J. & W. REID rue St. Paul, Québec, 20 avril 1878. 927

Drouin et Lapointe AVOCATS,

Bureaux transportés au No. 28, rue Saint Pierre, Basse-Ville.

SUIVANT les Cours des Districts de Québec, de Montmagny, de Kamouraska et du Saguenay. P. X. DROUIN, U. LAPOINTE Québec, 9 novembre 1877.

L'onguent de Grace

EST UNE PRÉPARATION VÉGÉTALE, inventée au 17ème siècle, par le Dr. William Grace, chirurgien de l'armée du roi James. Par son application cet onguent guérit des milliers d'affections et de maux de la nature la plus sérieuse, et a été estimé, par tous ceux qui ont eu occasion de connaître son efficacité, comme un bienfait public. 25 cts. la boîte. Envoyée par la maille 30 cts.

On vend par les pharmaciens en général. ON DEMANDE DES AGENTS. Adressez SETH W. FOWLE & FILS, Boston Mass. Québec, 26 septembre 1877 359

Couronné de la médaille la plus distinguée à Vienne.

E. & H. T. Anthony & Cie, 591, BROADWAY, New-York, [En face de l'Hotel Metropolitan.]

Manufacturiers importateurs et marchands de gravures.

Cromos et Cadres, STEREOSCOPES ET VUES, Albums, Graphoscopes, Photographies.

Et autres articles de ce genre représentant des célébrités, des actrices, etc.

M. FRIAUX PHOTOGRAPHIQUES.

NOUS tenons le premier rang par notre assiduité de tout ce qui concerne la Stéréotypie et les lanternes magiques.

NOUS SOMMES LES MANUFACTURIERS DE

La lanterne microscopique du Stéro-Panoptique, du Stéréoptique pour Université, du Stéréoptique pour annonceur, de l'Artoptique.

Lanterne pour école, Lanterne pour famille. Lanterne publique.

Toutes du meilleur style que l'on puisse rencontrer sur nos marchés. Splendides transparents photographiques, représentant des statues et gravures, pour croisées. Verre convexe. Fabrique de ces verres convexes pour les tableaux en miniature et verres convexes.

Nous enverrons sur demande, des catalogues de nos lanternes, etc., avec la manière indiquer pour s'en servir.

Tout homme entreprenant peut faire de l'argent avec la lanterne magique.

ENLEVEZ CETTE ANNONCE DU JOURNAL POUR LA CONSERVER. Québec, 21 janvier 1878. 427

CONDITIONS

—DU—

Courrier du Canada.

Prix de l'Abonnement (ÉDITION QUOTIDIENNE)

CANADA—Un an \$6.00 do Six mois 3.00 do Trois mois 1.50

ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE Un an 6.00 do Six mois 3.00 do Trois mois 1.50

ANGLETERRE..... Un an.....25s. 6d. do Six mois.....10 do Trois mois.....6

FRANCE..... Un an.....50 Francs do Six mois.....25 do Trois mois.....15

TARIF DES ANNONCES

Les annonces sont insérées aux conditions suivantes, savoir: Six lignes et au-dessous.....50 cts Pour chaque insertions subséquente 124

Pour les annonces d'une plus grande étendue elles seront insérées à raison de 10 cents, par ligne pour la première insertion, et de 5 cents pour les insertions subséquentes.

RECLAMES:—20 cents la ligne. Tout ce qui a rapport à la rédaction doit être adressé à R. PAMPHILE VALLEE, Rédacteur-en-Chef

Les annonces, les réclames, les abonnements doivent être adressés à Leger Brousseau, Éditeur-Propriétaire, NO. 9, RUE BUADE, HAUTE-VILLE, QUÉBEC.